

27 mar 2009 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2009

Patrimoine scientifique et culturel

Digitalisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux

Digitalisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux

Le Conseil des ministres a approuvé une proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, qui devrait considérablement accélérer le programme de digitalisation du patrimoine scientifique et culturel de la Belgique.

En date du 30 avril 2004, le Conseil des ministres avait approuvé le plan de digitalisation sur 10 ans du patrimoine scientifique et culturel du SPP Politique scientifique, des dix établissements scientifiques fédéraux qui dépendent du ministre et de la Cinémathèque royale de Belgique. La première phase de ce programme est maintenant terminée.

Au rythme actuel, la digitalisation des pièces prioritaires devrait encore prendre 40 ans. C'est la raison pour laquelle le Conseil des ministres a décidé de mener une politique de digitalisation plus ambitieuse, qui sera financée par une collaboration entre le public et le privé. Il sera également possible de faire appel à une firme spécialisée pour la digitalisation. Pour ce faire, un marché public sera lancé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>